

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **Mardi le 23<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2018 à 18h00**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- a) Adoption de l'ordre du jour
- b) T.E.C.Q. 2014-2018 – Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin du Bord-de-L'Eau – Octroi du Contrat
- c) T.E.C.Q. 2014-2018 – Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame – Octroi du Contrat
- d) T.E.C.Q. 2014-2018 – Réfection d'infrastructures sur une partie de la rue Landreville– Octroi du Contrat
- e) Levée de la séance.

DONNÉ CE 15<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018

(Copie conforme)

Marie-Josée Masson  
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil tenue le 23 octobre 2018 à 18h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Réjean Marcheterre-Riopel, Steve Mador, Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Étaient absents Mme Julie Soulard et M Maurice Prud'homme mais l'avis avait été signifié le 15 octobre 2018 et tous avaient accusé réception de l'avis.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ORDRE DU JOUR**

**Rés. 2018-218**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre Riopel  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**T.E.C.Q. 2014-2018 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU – OCTROI DU CONTRAT**

**Rés. 2018-219**

**T.E.C.Q. 2014-2018 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU – OCTROI DU CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint Sulpice octroi à la firme Sintra inc (Région Lanaudière-Laurentides), suivant les recommandations de la Firme d'ingénierie CLA Experts Conseil, le contrat de remplacement de la conduite d'aqueduc sur le Chemin du Bord-de-L'Eau Qu'il autorise aussi en cas du dépassement des montants prévus au Règlement d'emprunt numéro 324 que les montants additionnels soient pris à même les surplus libres de la Municipalité.

De plus, le Conseil modifie la longueur des travaux à effectuer, en diminuant ces derniers afin d'effectuer une longueur d'environ 650m au lieu du 1,000 mètres prévus

**T.E.C.Q. 2014-2018 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOTRE-DAME – OCTROI DU CONTRAT**

**Rés. 2018-220**

**T.E.C.Q. 2014-2018 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOTRE-DAME – OCTROI DU CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint Sulpice octroi à la firme Les Terrassements Multi-Paysages inc., suivant les recommandations de la Firme d'ingénierie CLA Experts Conseil, le contrat de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame. Qu'il autorise aussi en cas du dépassement des montants prévus au Règlement d'emprunt numéro 324 que les montants additionnels soient pris à même les surplus libres de la Municipalité.

De plus, le Conseil se réserve le droit de retirer des items prévus dans le bordereau des travaux si cela est requis pour une saine gestions desdits travaux

**T.E.C.Q. 2014-2018 – RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDREVILLE– OCTROI DU CONTRAT**

**Rés. 2018-221**

**T.E.C.Q. 2014-2018 – RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDREVILLE– OCTROI DU CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint Sulpice octroi à la firme Excavation Marc Villeneuve, suivant les recommandations de la Firme d'ingénierie CLA Experts Conseil, le contrat de travaux d'infrastructures sur la rue Landreville. Qu'il autorise aussi en cas du dépassement des montants prévus au Règlement d'emprunt numéro 324 que les montants additionnels soient pris à même les surplus libres de la Municipalité.

De plus, le Conseil se réserve le droit de retirer des items prévus dans le bordereau des travaux si cela est requis pour une saine gestions desdits travaux.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés. : 2018-222**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'assemblée soit levée.

**Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal***

.....  
**Michel Champagne, Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière**